

Commune de Chens sur Léman
Haute Savoie



Conseillers en exercice	: 19
Conseillers présents	: 14
Conseillers votants	: 16
Dont deux pouvoirs	

Date de la convocation du Conseil
Municipal : 12 juin 2014

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

*L'an deux quatorze, le vingt juin
le Conseil Municipal de la Commune de
Chens sur Léman dûment convoqué, s'est
réuni en session ordinaire
à la Mairie, sous la présidence de Madame
MORIAUD Pascale, Maire.*

**PRESENTS : TRONCHON J. CHANTELOT C.
BILLARD G. MOTTIER G. FICHARD B. de
PROYART A. MEYRIER M. CHEVRON F.
MONTANES A. BRILL J. FOURQUES de
RUYTER S. DURET BENOUE N.
PORTAILLER J.**

**EXCUSES : LEJEUNE S. DENERVAUD M.
«pouvoir à MORIAUD P.» ZANNI F. «pouvoir à
MOTTIER G.» ARNOUX R. GOSSELIN M.H.**

Est élue secrétaire de la séance : CHEVRON F.

**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 20 JUIN 2014**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal des décisions prises en vertu des délégations qui lui ont été attribuées.

BUDGET PRIMITIF - DECISION MODIFICATIVE :

Madame le Maire informe le Conseil que le service du contrôle de légalité a formulé les observations suivantes sur le budget principal :

«Le compte 775 du budget principal a été crédité. Ce budget étant régi par l'instruction M14, ce compte, ainsi que les comptes 676, 675, 192 et les comptes de la classe 2 destinés à constater les opérations de cession, ne doivent plus être servis ni au budget, ni dans le cadre d'une décision modificative, la mise à jour des crédits étant effectuée automatiquement dans l'application informatique du comptable. Ainsi, au budget, le prix de cession est inscrit au chapitre 024 en recettes de la section investissement. En revanche, l'exécution des opérations de cession demeure complète sur le compte administratif, à l'identique des opérations passées avant la réforme budgétaire de 2006.»

Il convient donc de prendre une décision afin de reprendre les écritures budgétaires comme suit :

Objet des dépenses	Diminution sur crédits alloués		Augmentation crédits	
	chapitre et article	somme	chapitre et article	somme
Produits des cessions d'immobilisations	775	500,00		
Différences sur réalisations	776/042	1 556,65		
Valeurs comptables des immo cédées	675/042	2 056.65		
Cession immobilisation	21578/040	2 056,65		
Plus ou moins-values sur cession d'immo	192/040	1 556.65		
Produit de cession d'immobilisation			024	500,00

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les virements de crédits indiqués ci-dessus.

BUDGET CIMETIERE - VOTE DE CREDITS SUPPLEMENTAIRES /

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que le service du contrôle de légalité a fait l'observation suivante sur le budget cimetière :

«Un très sensible déséquilibre ressort sur les sections d'exploitation et d'investissement.»

Il convient donc de prendre une décision afin de reprendre les écritures budgétaires comme suit :

n°	Désignation des articles Intitulé	crédits supplémentaires à voter	
		Recettes	Dépenses
758	Produit divers de gestion courante	1.00	
2313	Construction		1.00

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

CREATION D'UN COMITE CONSULTATIF AUX SPORTS :

Sur proposition de Madame le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'instituer un comité consultatif aux sports, pour la durée du présent mandat, et désigne Monsieur BILLOD Jean-Marc, membre de ce comité consultatif.

CREATION D'UN COMITE CONSULTATIF A L'AGENDA 21 :

Sur proposition de Madame le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'instituer un comité consultatif aux sports pour la durée du présent mandat et désigne Madame Missia RACINE et Messieurs Thierry le BORGNE, David MERMOD et Hugo DUFOR, membres de ce comité consultatif.

INFORMATION SUR LES RYTHMES SCOLAIRES :

Madame Ghislaine MOTTIER, adjoint au Maire, rappelle au Conseil Municipal qu'à la dernière séance il avait été envisagé d'organiser les rythmes scolaires sur une demi-journée de 3 H. Monsieur le Directeur Académique des Services de l'Education Nationale a émis un avis défavorable sur cette proposition, les horaires des communes partenaires ayant déjà été validés.

Il a alors été proposé et accepté de nouveaux horaires scolaires, en accord avec les enseignants et le conseil d'école, établi comme suit :

- 8H30 -12H00 et 13H45 – 15H30 les lundi, mardi, jeudi et vendredi
- 8h30 – 11h30 le mercredi

Madame Sophie FOURQUES de RUYTER demande si ces horaires pourront être modifiés à la prochaine rentrée. Ce devrait être possible

MONTANT DE LA PARTICIPATION FINANCIERE DES FAMILLES AUX TAPS :

Suite aux nouveaux horaires scolaires, les temps d'activités périscolaires seront proposés de 15h30 à 16h30.

La commission scolaire recherche actuellement des intervenants extérieurs et propose de fixer la participation financière des familles à 1 € par jour par enfant.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe la participation financière aux temps d'activités périscolaires à 1 € par jour par enfant.

Madame Nelly DURET BENOUE demande qu'il soit précisé aux familles qui rencontreraient des difficultés qu'elles peuvent s'adresser au centre communal d'action sociale.

MODIFICATION DE LA PARTICIPATION FINANCIERE DES FAMILLES AU SERVICE TRANSPORT SCOLAIRE :

Madame Ghislaine MOTTIER rappelle au Conseil que suite à la mise en place des rythmes scolaires, le service de transport scolaire fonctionnera le mercredi matin. Le tarif de ce service doit être réévalué. Actuellement fixé à 252 € par an par enfant, une proposition a été faite à 315 € mais la commission scolaire juge cette augmentation excessive et n'est pas unanime sur le prix à appliquer.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe la quote-part famille au service de transport scolaire à 270 € à compter de la rentrée 2014.

Madame Ghislaine MOTTIER ajoute que la commission scolaire ne propose pas d'augmentation des tarifs cantine et garderie. Cette proposition est acceptée par le Conseil Municipal.

Concernant les effectifs, le nombre d'élèves comptabilisé à ce jour est de 257 dont 45 élèves de 3 ans. Une 10^{ème} classe sera ouverte à la rentrée 2014. Pour accueillir cette classe, un bâtiment modulaire (type Portakabin) de 55 m² sera installé dans la cour, moyennant un loyer

mensuel de 820 € et un coût d'installation de 5 000 €. L'idée d'un achat a été écartée car il faudrait 5 ans pour l'amortir.

Monsieur le Directeur remercie la Commune pour l'attribution des crédits 2014.

APPROBATION ET AUTORISATION A SIGNER L'AVENANT A LA CONVENTION DE PARTICIPATION AUX FRAIS DE GESTION DU MULTI ACCUEIL «SUCRE D'ORGE» :

Madame le Maire rappelle que le Conseil Municipal avait accepté, par convention signée le 16 mai 2005, de participer aux frais de gestion de l'accueil de deux enfants à temps plein ou équivalent au multi accueil sucre d'orge.

Un premier avenant, signé le 26 janvier 2010, avait modifié la participation communale, portant l'heure de présence par enfant de 1.50 € à 2.80 € ;

La Mairie de Douvaine propose d'augmenter cette participation à 3.50 € à partir du 1^{er} avril 2014.

Le Conseil Municipal, à 15 voix pour et une abstention (BILLARD G;), approuve l'avenant n°2 qui lui est proposé, portant la participation communale de 2.80 € à 3.50 € par jour par enfant et charge Madame le Maire de signer ledit avenant.

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'AMICALE DES VETERANS DU FOOT :

Monsieur Jérôme TRONCHON, adjoint aux finances, présente une demande de subvention de l'amicale sportive des vétérans, reçue tardivement, après le vote des subventions 2014.

Madame le Maire propose d'allouer la somme de 500 €, identique à 2013.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'allouer une subvention de 500 € à l'amicale sportive des vétérans, sur les crédits ouverts au budget primitif 2014.

CESSION DE TERRAIN SCI LE HAMEAU DE VERETIRE A LA COMMUNE SUITE A L'AMENAGEMENT ROUTE D'HERMANCE/CHEMIN DE PRE RIVE : DESIGNATION D'UN MEMBRE POUR LA SIGNATURE DE L'ACTE DE CESSION :

Madame le Maire informe le Conseil que dans le cadre des travaux d'aménagement de la route d'Hermance/Chemin de Pré Rive, une cession gratuite avait été prévue des parcelles cadastrées section C :

- n°1953 au lieudit «Vereitre» d'une contenance de 1 a 12 ca.
- n°1955 au lieudit «Vereitre» d'une contenance de 91 ca.
- n°1960, Route d'Hermance d'une contenance de 1 a 45 ca.
- n°1961, Route d'Hermance», d'une contenance de 1 a 71 ca.

Cette cession gratuite n'est, à ce jour, pas régularisée.

Madame le Maire demande au Conseil de désigner un membre pour la signature de l'acte de cession.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, charge Monsieur Jérôme TRONCHON, adjoint au Maire, de signer l'acte de cession gratuite avec la SCI le Hameau de Vereitre.

DESIGNATION DU DELEGUE AU COMITE NATIONAL D'ACTION SOCIALE :

Madame le Maire informe le Conseil que par délibération en date du 11 décembre 2007, la Commune a décidé de mettre en place une action sociale en faveur du personnel en adhérant au Comité National d'action Sociale.

Madame le Maire précise que depuis 2007, le code général des collectivités territoriales prévoit que les dépenses afférentes aux prestations sociales ont un caractère obligatoire pour les Communes.

Suite au renouvellement du Conseil Municipal, la Commune doit désigner un délégué des élus.

Madame le Maire propose la candidature de Madame Martine MEYRIER.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne Madame Martine MEYRIER, délégué au CNAS.

AUTORISATION A SIGNER LES CONTRATS DE TRAVAIL DES SAISONNIERS :

Madame le Maire expose au Conseil Municipal qu'en prévision de la période estivale, il est nécessaire de renforcer les services techniques pour la période du 25 juin à 30 septembre 2014.

Madame le Maire propose au conseil de l'autoriser à recruter des agents saisonniers, non titulaires, dans les conditions fixées par l'article 3, alinéa 2 de la loi du 26 janvier 1984, au maximum deux emplois à temps complet pour aider les services techniques.

A ce jour, six candidats ont postulé mais seulement un candidat est recruté dans l'immédiat.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte la proposition et charge Madame le Maire d'établir et de signer les contrats de travail avec les candidats retenus.

INFORMATION SUR LE PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE :

Monsieur Aubert de PROYART informe le Conseil que les Communes sont tenues d'avoir un plan communal de sauvegarde pour faire face aux catastrophes naturelles.

Mlle Anaïs CADY, gardien de police, a travaillé et préparé ce plan. Au sein de ce plan, chaque conseiller municipal doit y avoir une activité. Monsieur de PROYART proposera une activité à chacun parmi les 5 volets qui le compose :

- Secours/sauvetage
- Police municipale
- Actions sociales
- Services techniques
- Communication

Monsieur de PROYART rappelle que la Commune est classée en zone sismique moyenne.

COMPTE-RENDUS DE REUNIONS :

- Monsieur Bernard FICHARD fait le compte rendu de la réunion de la Communauté de Communes qui s'est tenue le 19 juin 2014 :

Présentation du LIEN (Léman Insertion Environnement) et vote d'une subvention de 45 000 €

Présentation de CLD (Chablais Léman Développement) et des statistiques sur les ZAE (zones d'activités économiques) de la Communauté de Communes du Bas-Chablais (les Esserts et Bracots).

Fonds National de Péréquation des ressources communales et intercommunales (FPIC) 2014 : le montant appelé en 2014 s'élève à 426 817 € (en 2012 : 9 029 €, en 2013 : 140 000 €). La proposition de répartition présentée est la suivante : 213 382 € (50 %) à la charge de la CCBC, 213 382 € à la charge des communes. La part de la Commune s'élève à 12 599 €. C'est la formule la moins pénalisante pour les Communes.

ZAE des Bracots : régularisation d'acquisition foncière

Motion de soutien de l'AMF (Association des Maires de France) pour alerter les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'Etat aux collectivités

Une subvention de 26 000 € a été allouée aux chemins de traverse. Une représentation est prévue à Chens le 04 mai 2015.

Madame Sophie FOURQUES de RUYTER demande à Monsieur FICHARD si la question de la diminution des fonds frontaliers du fait de la nouvelle loi sur l'assurance maladie et les domiciliations fictives en résultant avait été soulevée. Cette question n'a pas été abordée.

- La commission transport de la CCBC se réunira le 24 juin 2014 :

Le marché du Transport à la Demande (TAD) qui se termine en août 2014, sera examiné pour trouver une solution avec le prestataire sur un avenant jusqu'à fin 2014. Le prestataire souhaiterait augmenter le coût mais un avenant n'est possible que s'il ne bouleverse pas l'économie du marché.

La question du maintien de ce service sera posée car il faudrait 350 voyages par mois pour que le service soit rentable. A ce jour, seulement 300 voyages ont été atteints au mois d'octobre, meilleur mois de l'année 2013.

Le TAD est principalement utilisé pour les loisirs, les achats,...

Il est nécessaire de faire connaître ce service pour le rendre plus attractif. Une négociation est engagée avec Thonon pour permettre au TAD d'aller jusqu'à la place des Arts et le parking de Carrefour Margencel (espace SIIBAT)

Le coût du TAD en 2013 s'élève à environ 96 000 € dont 36 000 € à la charge de la CCBC. Ce service est subventionné par le Conseil Général et le CDRA jusqu'à fin 2015.

Une étude sera réalisée par le Conseil Général pour un BHNS, bus à haut niveau de service, sur le tracé EVIAN – THONON – VEIGY – GENEVE. Le coût de l'étude s'élève à 600-700 000 €. Les travaux sont estimés à 23 millions € pour tenter de réduire le temps de trajet

- Réunion le avec la SCI ALIZE pour le parking de Tougues : le contentieux est suspendu. Le propriétaire voisin est favorable au maintien d'un parking de 50 places, aménagé et sécurisé. Une réflexion doit être engagée sur le parking de la patte d'oie pour dégager environ 50 places et sur la création d'un parking relais de 100-150 places.

La navette bus mise en place ne donne pas satisfaction et revient à 90 000 €.

Madame Sophie FOURQUES de RUYTER souligne que les rares personnes qui utilisent ce service trouvent le temps de trajet trop long.

- Réunion le 10 juin 2014 avec Architecture Concept sur le projet de vestiaires foot :

Monsieur FROMONT, architecte, n'est pas favorable à un projet salle association/Algeco (vestiaires). Il encourage la Commune à réfléchir sur un nouveau projet sur ce site.

Aujourd'hui l'urgence est pour les vestiaires. La Commission urbanisme s'engage à revoir le projet.

Madame DURET BENOUE Nelly estime que la Commune manque de locaux et qu'il faudrait maintenir ce projet qui pourrait servir à d'autres activités : association CYNEMA Jeunes, rythmes scolaires,...

- Monsieur Gilles BILLARD a reçu Monsieur VIGNE pour créer une animation «Food Trucks» à TOUGUES le 13 septembre 2014. Il demande la mise à disposition du site et se charge de l'organisation.

Madame Sophie FOURQUES de RUYTER demande à ce que soit vérifié que le projet ne portera pas atteinte au site.

Le Conseil municipal, à 15 voix pour et une abstention (DURET BENOUE Nelly) est favorable à cette initiative.

QUESTIONS DIVERSES :

- Madame le Maire informe le Conseil que le Conseil Général a émis un avis favorable sur la modification du tracé du PDIPR équestre (plan départemental d'itinéraires de promenade et de randonnées) permettant de préserver les zones des Coudriettes et des Chevriers.

- Madame le Maire informe le Conseil qu'elle a rencontré le Conservatoire du Littoral afin d'obtenir une servitude de passage pour la réalisation de la voie verte route d'Hermance.

- Travaux : les travaux du giratoire «Sequoia» sont en cours d'achèvement. Les marquages au sol, la signalisation verticale, la pose de revêtement et pavés collés seront réalisés à la fin du mois de juin pour permettre le déshuilage des enrobés neufs.

Les travaux rue de la Maison Jaune, rue du château et rue de la cave seront réalisés semaine 26.

- Prochains conseils municipaux le 29 juillet 2014 et 9 septembre 2014.

LE MAIRE
PASCALE MORIAUD